

Cl. GAUVARD,
 la France au Moyen Age du V^e au XV^e siècle
 PUF, 2002, 533 - 544.

Abbé. Chef d'une abbaye, c'est-à-dire d'un monastère qui est, en principe, doté d'un pouvoir autonome. A la fin du Moyen Age, la charge d'abbé devient un bénéfice majeur. Voir bénéfice.

Adoubement. Rite qui permet d'accéder à la chevalerie et qui comporte plusieurs phases, dont la *colée*, coup donné par un chevalier plus ancien, et la remise des armes (épée, éperons).

Affranchissement. Acte par lequel un seigneur libère un non-libre, c'est-à-dire un esclave pendant le haut Moyen Age, puis, à partir du XI^e siècle, un serf ou une communauté de serfs. Il est en général obtenu contre le paiement d'une forte somme d'argent. L'affranchissement ne supprime pas toutes les exactions, mais un nombre variable d'entre elles. Ne pas confondre avec la charte de franchises.

Aide. Deux sens :

Dans le vocabulaire féodal : ensemble des prestations et des services dus par le vassal à son seigneur, c'est-à-dire le service militaire, l'aide aux quatre cas (mariage de la fille aînée, adoubement du fils aîné, rançon du seigneur, départ du seigneur à la croisade).

Dans le vocabulaire fiscal, souvent employé au pluriel (des aides), terme général qui, aux XIV^e et XV^e siècles, désigne les impôts royaux, puis, de plus en plus nettement, les impôts indirects.

Alléu. Terre qui ne dépend d'aucune seigneurie foncière.

Annates. A partir du XIV^e siècle, taxe que le détenteur d'un bénéfice verse au pape, quand il vient de le lui conférer, et qui correspond aux revenus de ce bénéfice pendant une année.

Apanage. Portion du domaine royal donnée en fief aux fils cadets du roi, avec des clauses de retour à la couronne, si le bénéficiaire n'a pas d'héritier mâle en ligne directe.

Arrière. Instrument de labour dont le soc symétrique fend la terre sans réellement la retourner.

Arianisme. Hérésie qui nie l'égalité des trois personnes dans la Trinité (le Père, le Fils, le Saint-Esprit), en disant que seul le Père est Dieu ; condamnée au concile de Nicée, en 325.

Chevage. Chef cens, c'est-à-dire redevance annuelle et fixe qui pèse sur la tête de l'assujéti. Il peut être un signe distinctif du servage.

Chevalier. En latin, *miles*. Combattant à cheval qui a été adoubé.

Chronique. Récit historique des événements disposés par ordre chronologique. Les *annales* sont une forme de chronique où les événements sont décrits année par année.

Cisterciens. Moines bénédictins qui appartiennent à l'ordre de Cîteaux fondé en 1098 par Robert de Molesme et illustré au XII^e siècle par saint Bernard.

Cité. Ville qui est le siège d'un évêché, donc le chef-lieu d'un diocèse, et qui comporte une église-cathédrale.

Clerc. S'oppose à laïc. Toute personne qui a reçu la tonsure, sans pour autant remplir un office dans l'Église.

Clergé. Ensemble des clercs qui détiennent un office dans l'Église. Tous les clercs ne sont pas membres du clergé. On distingue le *clergé séculier*, qui vit dans le siècle, et le *clergé régulier* qui suit une règle de type monastique.

Clunisiens. Moines bénédictins qui appartiennent à l'ordre de Cluny, fondé en 909, et dont le rôle fut très important jusqu'en 1150 environ.

Collège. Fondation destinée à accueillir des étudiants pauvres.

Colon. Pendant le haut Moyen Âge, homme de condition libre qui est installé sur un manse. Nom qui est donné par la suite à certains paysans défricheurs.

Commensalité. Action de partager la table de quelqu'un, en général un personnage plus puissant qui nourrit celui qui lui est inférieur. La commensalité implique aussi l'échange de rituels de paix entre les deux parties.

Commise. Confiscation définitive du fief.

Commun. Expression vague qui s'oppose aux puissants, nobles et riches bourgeois, mais peut comprendre des maîtres des métiers.

Commune. Forme particulière de charte de franchises dont les membres se sont alliés par serment, propre aux villes du Nord. Voir charte de franchises.

Compagnie. Troupe d'hommes d'armes recrutés, gagés, et commandés par un capitaine.

Comte. Littéralement, compagnon du prince. Pendant le haut Moyen Âge, représentant local du souverain dans une circonscription administrative, le comte ou *pagus*, donné à certains membres de la haute noblesse, sans relation avec l'importance de leur fief.

Concile. Assemblée des évêques réunis pour discuter et émettre des règlements relatifs aux problèmes que pose la vie de l'Église. Dans le cadre de la province ecclésiastique, le concile s'appelle le *synode*.

Confrérie. Association dont les membres se disent « frères », dans un but d'entraide et de célébration religieuse commune, en particulier au moment de la mort.

Connétable. Pendant le haut Moyen Âge, officier chargé de l'écurie royale. Sous les Capétiens, devient le conseiller militaire du roi et le chef de l'armée féodale.

Conseil. Obligation que le vassal doit remplir auprès de son seigneur. En général, le conseil, accompagné de l'aide, est la contrepartie du fief.

Conseil du roi. Organe de gouvernement très souple qui, issu de la cour du roi, rassemble les personnes que le roi appelle pour l'aider à gouverner.

Consulat. Forme d'organisation municipale propre aux villes du Midi. Voir charte de franchises.

Corporation. Voir métier.

Corvée. Prestation que le tenancier fournit au maître sous forme de travail. On peut distinguer :

la corvée exigée au titre de la seigneurie foncière, prestation gratuite de travail que le paysan fournit sur la réserve en échange de sa tenure, dans des conditions fixées à l'avance ;

la corvée exigée au titre de la seigneurie banale, prestation gratuite de travail que le paysan fournit en répondant à une demande arbitraire du seigneur qui exerce son pouvoir de commandement (charrois, entretien du château, guet, réparations de routes, etc.).

Cour des aides. Organisme qui, à partir de 1390, est chargé de contrôler les impôts, c'est-à-dire les finances extraordinaires.

Cour du roi. On dit aussi *curia regis*. Cour féodale formée par les officiers domestiques et les vassaux du roi qui, au XIII^e siècle, se transforment en organisme de gouvernement et se scinde en organes spécialisés (Conseil du roi, Chambre des comptes, Parlement).

Coutumes. Usages qui ont force de lois. Elles sont rédigées à partir du XIII^e siècle dans des *coutumiers* et elles fondent le droit coutumier.

Curé. Clerc qui doit être prêtre, et qui est chargé du soin des âmes dans le cadre d'une paroisse.

Curie. Ensemble des organes du gouvernement central de la papauté.

Dauphin. Titre porté, en particulier, par les seigneurs du Dauphiné et qui devient le titre du fils aîné du roi de France quand le Dauphiné est vendu à la France, en 1349.

Décret. Voir droit canon.

Denier. Monnaie d'argent déclinée à l'époque carolingienne par rapport à l'unité de poids d'argent, la livre. La livre permet de tailler 240 deniers. Jusqu'au XIII^e siècle, le denier est, avec ses sous-multiples, l'obole et la piete, la seule monnaie réelle en circulation. Il est lié aux monnaies de compte que sont le sou et la livre par un rapport fixe : une livre = 20 sous = 240 deniers.

Dénombrément. Acte par lequel le vassal énumère les composants de son fief après l'avoir reconnu ou « avoué ». L'aveu et le dénombrement suivent la cérémonie d'investiture.

Dîme. Redevance versée à l'Église et portant sur un dixième des récoltes ; elle est en fait plus faible et en grande partie usurpée par les seigneurs laïcs ou ecclésiastiques.

Diplôme. Nom donné aux actes royaux ou impériaux jusqu'au XII^e siècle, auxquels succèdent les lettres.

Domaine royal. Ensemble des terres et des droits que le roi détient directement.

Dominicains. Voir ordres mendiants.

Droit canon. Droit de l'Église qui est consigné dans un ensemble d'ouvrages : le *Décret*, composé en 1140 par Gratien, les *Décrétales* de Grégoire IX, puis, à partir du XIV^e siècle, le *Sexte*, les *Clémentines* et les *Extravagantes*.

Droit civil. Droit romain rassemblé vers 529 sur ordre de l'empereur d'Orient, Justinien, et composé du *Code*, du *Digeste*, des *Institutes* et des *Novelles*. Redécouvert en Italie au XI^e siècle, il est utilisé dans le royaume de France à partir du XII^e siècle.

Hôte. Paysan qui, accueilli sur un territoire nouvellement défriché, bénéficie de privilèges, et reçoit une tenure appelée *hostis*.

Hôtel du roi. Ensemble des services domestiques du roi dont les détenteurs sont regroupés en métiers. Au sens large, ensemble des personnes qui vivent auprès du roi.

Iconoclasm. Mouvement hostile au culte des images qui se développe dans l'Empire byzantin au VIII^e siècle, jusqu'à ce qu'il soit condamné en 843.

Immunité. Privilège par lequel le souverain soustrait un domaine ecclésiastique à l'autorité de ses agents.

Impôt. Prélèvement fiscal qui est opéré par celui qui détient la puissance publique (en général le roi), dans le but de pourvoir au *bien commun*. Ne pas confondre avec les redevances ou avec les exactions seigneuriales qui sont largement prélevées dans un but privé.

Inquisition. Tribunal créé par le pape, vers 1230, pour lutter contre l'hérésie, en particulier contre les cathares, et confié à des dominicains et à des franciscains. Si celui qui est considéré comme coupable persiste dans l'erreur, il est livré au bras séculier, c'est-à-dire à la justice civile qui peut le condamner à mort, en général au bûcher.

Investiture. Deux sens :

- Cérémonie de don du fief au vassal qui obéit à un important rituel.
- Mise en possession d'un bénéfice ecclésiastique. Elle peut être faite par des laïcs, d'où l'importante Querelle des investitures, aux XI^e-XII^e siècles.

Jachère. Terre laissée en repos, pendant un temps variable, pour se régénérer.

Justice. D'un point de vue général, on distingue :

- La haute justice : qui juge les délits graves, au civil comme au criminel, et peut entraîner de grosses amendes ou la mort (justice de sang).
- La basse justice : qui juge des délits entraînant une infraction inférieure à 60 sous.

Du point de vue du roi, on distingue :

- La justice retenue, celle dont le roi se réserve l'exercice.
- La justice déléguée, celle dont il confie l'exercice à ses représentants dans des instances centrales (Parlement) ou locales (bailliage).

Laboureur. Paysan qui dispose d'un train de labour et, par extension, paysan aisé. S'oppose à *manouvrier* et à *brasnier*, celui qui travaille seulement avec ses mains ou ses bras.

Légitime. Juriste formé au droit romain et devenu conseiller du roi.

Lettres royales. Actes émanant de la Chancellerie à partir du XII^e siècle. On distingue les *lettres closes*, qui sont validées à partir du XIV^e siècle par le *seal du secret* et qui sont signées par le roi, les *lettres patentes*, parmi lesquelles les *chartes*, qui ont valeur perpétuelle et qui sont scellées en cire verte, les lettres ordinaires à objet plus restreint, et les *mandements* qui marquent simplement un ordre.

Leudes. Pendant le haut Moyen Âge, membres de l'aristocratie liés au roi par un serment et par des dons.

Lige. Se dit d'un seigneur qui a prépondérance sur les autres seigneurs en cas d'homages multiples. Le vassal lui prête l'hommage lige.

Lignage. Au sens médiéval, désigne la parenté en général, par le sang et par l'alliance.

Au sens sociologique, désigne le groupe de filiation qui, au Moyen Âge, est patrilinéaire puisqu'il se décline à partir du père.

Livre. Unité de poids, et unité monétaire de compte qui vaut 20 sous, soit 240 deniers.

Lods et ventes. Taxes de mutation portant sur les tenures.

Mainmorte. Incapacité à transmettre un bien. L'axe payée au seigneur par certains paysans pour pouvoir hériter d'un bien. Elle peut être signe de servitude.

Mallus publicus. Plaid comtal. Assemblée de tous les hommes libres d'un comté que le comte réunit plusieurs fois par an pour rendre la justice.

Mandement. Voir lettres royales.

Manse. Pendant le haut Moyen Âge, unité de tenure concédée par le maître du domaine à un paysan moyennant des redevances et des corvées. C'est une unité d'exploitation et une unité fiscale. Unité d'exploitation, il est composé d'une habitation, de terres cultivables et de droits d'usage, et il doit permettre à une famille de vivre. Unité fiscale, il est doté d'un statut juridique qui définit la nature des prestations. On distingue alors le *manse libre*, le *manse servile* et le *manse ingénuale* (affranchi).

Métayage. Mode d'exploitation qui consiste à ce que le détenteur d'un domaine agricole le cède en échange de la moitié des récoltes - le métayage - selon les clauses fixées par un contrat.

Métier. Terme médiéval pour désigner les corporations, c'est-à-dire l'association des artisans d'une même profession qui comprend les *maîtres* du métier, les *compagnons* ou *valeis* qui sont salariés, et les *apprentis*.

Missus dominicus. Envoyé du maître. Personnage envoyé par les souverains carolingiens pour contrôler l'action des comtes.

Moine. Cleric vivant en communauté dans un monastère où il suit une règle. La principale règle monastique est celle de saint Benoît.

Nicolanisme. Concubinage des clercs qui sont astreints au célibat.

Officier. Toute personne exerçant une fonction ou office, qu'il soit seigneurial ou royal, puis, aux XIV^e et XV^e siècles, terme réservé à celui qui détient des charges publiques, gagées et permanentes.

Ordalie. Mode de preuve judiciaire qui consiste à faire apparaître le jugement de Dieu par l'intermédiaire d'une épreuve physique (fer rouge, eau bouillante, etc.). Pratique condamnée au concile de Latran IV, en 1215.

Ordonnance. Décision législative prise par le roi, de portée générale, et appliquée à l'ensemble du royaume en vue du bien commun. L'ordonnance de réforme est une forme particulière d'ordonnance qui régleme l'administration du royaume.

Ordres ecclésiastiques. Degrés dans les fonctions ecclésiastiques. On distingue quatre ordres mineurs (portier, lecteur, exorciste, acolyte) et trois ordres majeurs (sous-diacre, diacre et prêtre).

Ordres mendiants. Ordres religieux dont les membres sont des frères, regroupés dans des couvents installés en ville, qui s'adonnent à la prédication, et qui, pour respecter leur idéal de pauvreté, vivent d'aumônes. Les principaux sont les *dominicains*, les *franciscains*, les *carmes* et les *augustins*.

Ordres militaires. Ordres religieux qui ont pour mission de défendre la foi par les armes. Leur existence est liée aux croisades. Les principaux sont les *templiers* et les *hospitaliers*.

Ost. Pendant le haut Moyen Âge, service militaire dû par tous les hommes libres. Par extension, l'armée.

Pairs du royaume. Au XIII^e siècle, non donné à douze grands vassaux du roi qui forment une cour féodale au sein de la cour du roi. À la fin du Moyen Âge, leur rôle est surtout honorifique.

Serment. Promesse solennelle, souvent faite sur des objets saints, et accomplie en public, qui engage le corps de celui qui la prête.

Simonie. Trafic des charges ecclésiastiques.

Sou. Deux sens :

- Monnaie d'or romaine et byzantine (en grec le *nomisma*).
- Monnaie de compte qui apparaît en Occident sous les Carolingiens : un sou vaut 12 deniers, et 1/20 de livre.

Suzerain. Terme qui n'est pas employé avant l'extrême fin du Moyen Âge pour désigner celui qui, pour le vassal, est le seigneur de son seigneur. Il est impropre de l'utiliser pour la période médiévale car l'idée d'une pyramide féodale n'est pas clairement perçue.

Taille. Deux sens :

- Un sens seigneurial : exaction portant sur une somme d'argent au montant arbitraire, levée par le seigneur détenteur du droit de ban. Elle est souvent abonnée au cours du XII^e siècle donc annuelle, et signe de servitude à partir du XIII^e siècle.
- Un sens fiscal : impôt direct prélevé à partir du XIV^e siècle par les villes, les princes ou le roi.

Terroir. Ensemble des parcelles d'un village.

Tonlieu. Taxe perçue sur les marchandises à l'entrée d'une ville.

Tournoi. Rencontre d'hommes d'armes, en général des chevaliers, sur un champ prévu à l'avance. Exercice très violent dont les lois ressemblent à celles de la guerre.

Université. Terme général qui désigne un regroupement d'individus pour obtenir des privilèges et exercer des droits définis par un statut. À partir du XIII^e siècle, s'applique surtout à l'association des maîtres et des étudiants d'un lieu d'études (*studium*), puis, par extension, au centre d'études lui-même.

Vassal. Homme qui est lié à un autre homme en principe supéneur, auquel il s'est recommandé par l'hommage.

Villa. Pendant le haut Moyen Âge, grand domaine agricole qui comprend une réserve et des manses.

Vilain. Nom donné au paysan. Ne pas confondre avec le mot anglais qui désigne un serf.

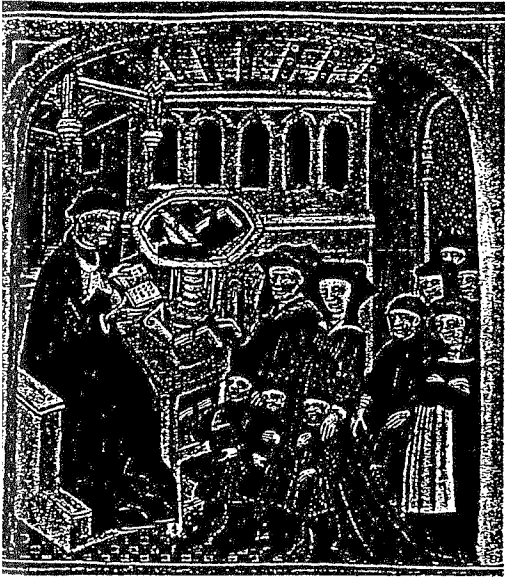
Villeneuve. Terme réservé aux villages établis sur des terres nouvellement défrichées (on parle aussi de villefranche, bourg, bastide, albergement, sauveté, etc.).

Wergeld. Prix du sang, c'est-à-dire composition financière qui, pendant le haut Moyen Âge, est versée par l'agresseur à la famille de la victime, en cas de blessure ou de meurtre.

Index des noms de personnes

Abbon de Fleury, saint, abbé de Fleury-sur-Loire, † 1004, 166.	Alexandre III, pape, 1159-1181, 236, 249.
Abd-al-Rahmân, chef arabe vaincu en 732, 78.	Alexandre V, pape, 1409-1410, 442.
Abélard, voir Pierre Abélard.	Aliénor d'Aquitaine, reine, ép. Louis VII, puis Henri II Plantagenêt, 143, 222, 226, 228, 229, 236, 247, 263, 372.
Adalbéron, archevêque de Reims, † 989, 119-120, 125.	Alphonse VI, roi de Castille, 1065-1109, 132, 204.
Adalbéron, évêque de Laon, † 1030, 119, 121, 164.	Alphonse de Poitiers, frère de Louis IX, † 1271, 282, 285, 288, 293, 313, 316-317.
Adélaïde de Savoie, reine, ép. Louis VI, 224.	Amand, saint, évangelisateur des Flan- dres, VII ^e siècle, 69, 71, 76.
Adèle de Champagne, reine, ép. Louis VII, 231, 274, 312.	Arçédée VIII, duc de Savoie, puis pape Félix V, mi-XV ^e siècle, 467.
Agnès de Méranie, reine, ép. Philippe II Auguste, 271.	Anastase I ^{er} , empereur d'Orient, 491-518, 37, 38.
Agnès Sorci, favorite de Charles VII, 480.	Angübert, saint, abbé de Saint-Riquier, † 814, 83, 124.
Agobard, archevêque de Lyon, † 840, 102.	Anne d'Auvergne, 451.
Alain Bouchard, chroniqueur breton, fin XV ^e siècle, 492.	Anne de Bretagne, reine, ép. Charles VIII et Louis XII, XI, 498-499.
Alain Chartier, poète et réformateur, début XV ^e siècle, 368, 480.	Antoine, saint, 1 ^{er} siècle, 67.
Alaric I ^{er} , roi wisigoth, † 410, 3.	Antoine de Chabannes, capitaine de Charles VII, 477, 482.
Alaric II, roi wisigoth, 485-507, 34, 37-38, 42; bréviaire d'Alaric, 15-16, 44.	Aristote, philosophe grec, 1 ^{er} siècle av. J.-C., 18, 241, 263, 293, 307, 392, 403, 415.
Albert le Grand, Allemand, dominicain, théologien et philosophe, 1193-1280, 209.	Artus, prêtre hérétique, † 336, 10-11.
Albert (famille d'), XIV ^e -XV ^e siècles, 409-410, 450, 454, 455, 461, 492, 498-499.	Armagnacs, parti de la guerre civile, XV ^e siècle, 337, 433, 453-458, 460-461, 466.
Alcuin, lettré carolingien, † 804, 83, 91, 124.	Arnaud de Cervole dit l'Archiprêtre, tou- tier, † 1366, 408.

La famille recomposée par Didier Lett *



Famille devant un financier
(miniature, France, xv^e siècle).



est au Moyen Age qu'apparaît la notion de famille recomposée. A l'époque, la recomposition ne se faisait évidemment pas à cause du divorce (qui n'existait pas), mais de la mort du conjoint.

Cela a induit une vision un peu caricaturale de la famille recomposée, celle dont nous avons hérité à travers les contes (on pense, notamment, à Cendrillon) et qui présente la marâtre comme la seconde mère qui n'aime pas la fille du premier lit de son mari. Mais, si l'on parvient à reconstituer les liens d'affection de l'époque, on s'aperçoit que les beaux-pères et les belles-mères portaient beaucoup d'amour à ces enfants. Ainsi, la structure familiale était, au Moyen Age, relativement souple : le noyau dur était le couple, puis l'enfant, et autour d'eux se rassemblaient de nombreux autres membres comme les grands-parents ou les veufs et les orphelins... On peut donc parler d'une plasticité de la structure familiale en fonction des aléas démographiques et éco-

nomiques (maladies, guerres, famines...).

Mais le Moyen Age peut aussi nous aider à penser aujourd'hui notre rapport à la paternité : à l'heure où l'on se demande qui est le père et où est le père, l'étude de la paternité au Moyen Age nous montre que ce n'est pas le père biologique (le géniteur) qui est considéré comme père de famille, mais le mari de la femme. Du fait de cette recomposition, la famille médiévale faisait preuve d'une très grande solidarité. La solidarité apparaît, bien sûr, comme une valeur chrétienne, un lien de charité entre individus, mais elle s'exerce d'abord et avant tout au sein de la famille, cette dernière étant conçue comme le lieu du refuge en cas de problèmes. On sait aujourd'hui que les rapports entre maris et femmes reposaient sur de véritables liens affectifs. De même, contrairement à ce qu'a pu affirmer Philippe Ariès dans les années 1960, l'affection des parents pour leurs enfants était également très forte. ●

Propos recueillis par F. B.

* Maître de conférences d'histoire médiévale à l'université Paris I.

La sécurité alimentaire par Madeleine Ferrières *



On découvre, dès le début du xiv^e siècle, ce que nous appelons aujourd'hui le principe de précaution : en 1303, Jean de Lévis, seigneur de Mirepoix, une petite ville du Haut-Languedoc, édicta une charte dans laquelle il réglementait la vente de la viande dans sa ville. Sa préoccupation était la suivante : éviter les périls qui pouvaient survenir de la consommation de viande. A l'époque, on ignorait quels pouvaient être véritablement ces périls. On les considérait comme des risques plus que comme des dangers : on se méfiait de tout, mais on n'avait pas de

preuves. On sait qu'il existait déjà des règlements de boucherie avant la charte de Jean de Lévis. On ne peut donc pas affirmer que le principe de précaution naît au xiv^e siècle ; il date probablement d'avant. Ce principe de précaution se manifeste envers la viande mais surtout envers le pâté, qui représente le « fast-food médiéval » : le pâté est, par excellence, le produit qui n'est pas fabriqué chez soi et dont on se méfie pour cette raison. Mais le Moyen Age marque aussi la naissance du consommateur. Le mot « consommateur » apparaît dans la langue française au xiii^e siècle. Avant cette date, le paysan était à la fois

producteur et consommateur. A partir du xiii^e siècle, les citadins ne savent plus vraiment ce qu'ils mangent ni d'où cela vient. Il y a donc un changement dans l'acte même de manger : les ruraux ne mangent plus la même chose que leurs aïeux, la viande fraîche et le pain font leur apparition en grande quantité. Les thèmes de l'horreur alimentaire et de la malbouffe ne sont donc pas nouveaux. Au Moyen Age, on entendait déjà dire : « Hier, c'était mieux qu'aujourd'hui. » Mais il y a une différence de taille avec le discours que tient actuellement José Bové

Charcutier et fromager
(fresque, fin du xv^e siècle).

(« Nous mangeons de plus en plus mal ») : les hommes du Moyen Age ne pensaient pas qu'ils mangeaient de plus en plus mal mais que, leur estomac devenant de plus en plus fragile, ils devaient être de plus en plus méfiant à l'égard de la nourriture. C'est ainsi qu'est né un véritable art de la table : à la fois gustatif (nous possé-

dons un grand nombre de livres de recettes médiévales), quantitatif (la faim a toujours été un problème) et sanitaire (c'est l'invention du principe de précaution, notamment). ●

Propos recueillis par F. B.

* Professeur d'histoire moderne à l'université d'Avignon. Dernier ouvrage publié : *Histoire des peurs alimentaires* (Seuil).



EN COUVERTURE

Le Moyen Age Ce que nous lui devons

●●● c'est l'entre-deux merveilleux. Il y a suffisamment de documents pour que l'on ait des chances d'y trouver l'essentiel sans être submergé par le flot des sources. A partir de là, l'imagination, à laquelle j'attache un grand prix, a la possibilité de surgir, de se développer. » Le fait est. Le cadre médiéval offre une inspiration intarissable dont les vecteurs de l'ultramodernité eux-mêmes ne peuvent se passer. En voudrait-on un seul exemple « dernier cri » qu'il suffirait de citer le succès du jeu de rôle *Dark Age of Camelot*, lequel fait fureur sur Internet depuis le mois de janvier dernier. Le scénario met en scène le chevalier Corenn et ses amis paladins, clercs et druides, et permet à plusieurs milliers d'internautes d'échanger des informations, de se lier d'amitié ou de se livrer à une joute sans merci... à coups de souris. Moyennant un abonnement de 10 euros par mois, ils sont plus de 20 000 passionnés à avoir ainsi endossé la cotte de mailles et coiffé le heaume, tissant sur la toile du virtuel le plus grand club médiéval de la terre. Un mélange de Perceval le Gallois et de Steve Jobs. Sans même avoir besoin d'Internet, combien de jeux vidéo, vrais best-sellers empruntant leur succès aux meilleures ventes de la littérature enfantine, proposent à des millions d'adolescents de devenir un homme, ou une dame, à travers la légende arthurienne, le destin de Jeanne d'Arc, le mythe du Graal, les forêts enchantées ou les tournois chevaleresques ?

Mystères, merveilles, philtres et sorcières, abbayes piégées et chausse-trapes, remparts et fossés, gargouilles et Quasimodo, Notre-Dame et Esméralda, corps-à-corps et arbalètes, le Moyen Age fonctionne comme un fantastique bric-à-brac cérébral dont chacun de nous dispose en adoptant, à sa guise, la posture héroïque du chevalier ou en revêtant, parfois, des habits moins avouables. Reconnaissons qu'il suffit de prononcer un mot clef pour qu'un torrent d'images jaillisse. Le cinéma l'a parfaitement compris. D'*Excalibur* aux *Visiteurs*, le sujet paraît inépuisable. Une mention spéciale revenant à Umberto Eco, dont le thriller monastique a accédé à l'immortalité grâce au talent d'un *Sean Connery* vêtu de bure, mais aussi au

Seigneur des anneaux, succès mondial qui ouvre à tant d'enfants le monde secret des elfes, des palimpsestes et des serments sur l'honneur. Même *Harry Potter*, avec ses magiciens, plonge ses racines dans le merveilleux médiéval.

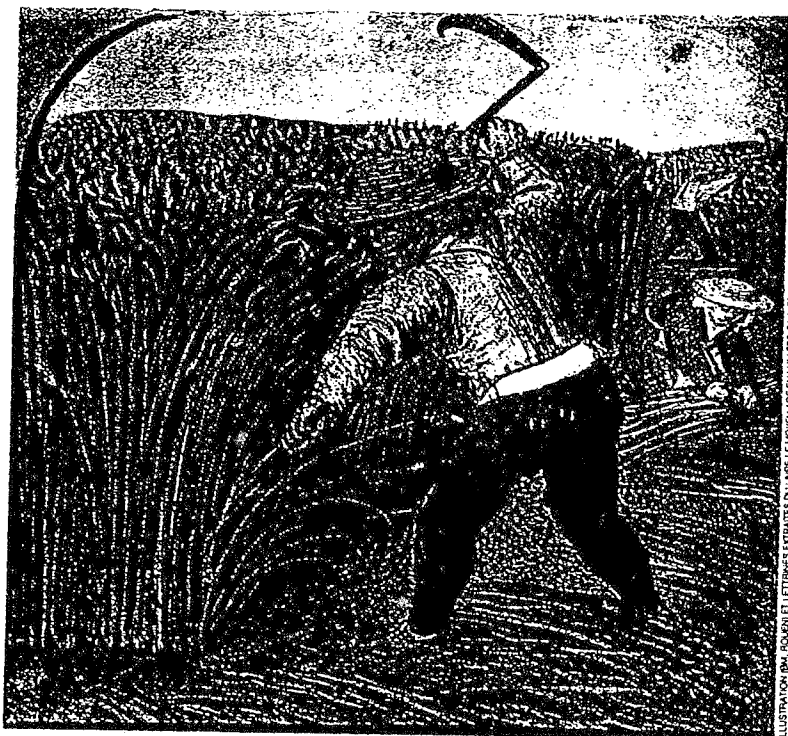
Oui, comme le dit Jacques Dalarn, directeur de l'Institut de recherche et d'histoire des textes du CNRS, superviseur du superbe *Moyen Age en lumière* (Fayard), « le Moyen Age a quelque chose à voir avec notre enfance. De notre Vieux Continent il a forgé les paysages, une grande part des noms de lieux ou de personnes. A l'horizon de notre mémoire, il rappelle les rythmes

résonance à ces siècles dans leur part, hélas ! moins heureuse. Depuis le 11 septembre 2001, comment ne pas songer au choc des civilisations, que tente de provoquer un certain Ben Laden ? Vêtu tel le Prophète, il semble surgi d'une ère que l'on croyait révolue, celle où sarrasins et Francs croisaient le fer au nom de Dieu. Tragique rebondissement que Saddam Hussein, qui s'autoproclame Saladin, et George Bush, qui entend pourfendre l'« axe du mal », nourrissent à l'envi.

Pour fuir cette réalité, certains iront, sur les chemins de traverse, chercher la purification spirituelle à Compostelle, rêvant en marchant d'un itinéraire fraternel que leurs ancêtres ont justement

inventé au temps des cathédrales. D'autres s'évaderont par l'esprit en méditant les paroles de quelques sages médiévaux étonnamment redevenus à la mode – Maître Eckart, Avicenne, Maimonide, dont les écrits sont actuellement réédités – ou se laisseront bercer par les litanies de Hildegarde de Bingen – surprenant succès de vente – et autres CD qui n'hésitent pas à mêler techno et grégorien. « Le Moyen Age, explique l'universitaire Michèle Gally, revêt une fonction cathartique et c'est peut-être là que se trouve sa gloire. » Il n'est pas jusqu'aux sectes qui ne recourent à l'imagerie médiévale pour entraîner leurs adeptes dans un amalgame fait d'ignorance et salement décoré de références aux Templiers, chevaliers teutoniques ou ordres monastiques divers.

Heures à l'usage de Rome (Bruges, v. 1510). Les signes de modernité abondent.



“Le Moyen Age revêt une fonction cathartique et c'est peut-être là que se trouve sa gloire”

anciens des travaux et des jours, les rites religieux ou sociaux qui donnaient, autrefois, sens à la vie. Passé proche. Si passé et si proche ».

Cette proximité ne doit pas qu'à l'imagination ou au divertissement. L'actualité vient également donner une nouvelle

Comme pour exorciser ce retour en arrière et son cortège d'ambiguïtés, une gerbe de livres vient emplir nos vitrines à l'approche de Noël (voir la bibliographie page 102) et rappeler quelques vérités indispensables. Dans la masse des clichés, le pire côtoie le meilleur, ce qui suffit à justifier une meilleure connaissance. Au-delà des fantômes, le Moyen Age a surtout besoin d'éclaircissements. C'est le but du *Dictionnaire du Moyen Age*, publié par les PUF (Presses universitaires de France), somme considérable de savoirs qui a mobilisé des dizaines ●●●